



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 5 septembre 2023 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-09-88

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 8 août 2023
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
 - 5.2** - Demande d'aide financière - PAV Volet Accélération / Soutien
 - 5.3** - Demande d'aide financière - PAV Volet Redressement
 - 5.4** - Travaux de voirie - Rang St-Charles
 - 5.5** - Travaux de voirie - Rang Fernand Bégin
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**
 - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
 - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

- 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 9.2** - Plan d'action - Favoriser le maintien et le développement des services de loisir et culture
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2** - Émission des permis et certificats
 - 10.3** - Publicité - Développement résidentiel
- 11** - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 11.1** - PRIMA
- 12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 13** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 14** - LÉGISLATION
 - 14.1** - Adoption règlement no 341 amendant le Plan d'urbanisme 240 visant à revoir les limites de la nouvelle affectation résidentielle
 - 14.2** - Avis de motion - Règlement no 342 relatif au zonage
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - VARIA
 - 16.1** - Concours - Un nom pour le nouveau développement
 - 16.2** - Fermeture du bureau les 13 et 14 septembre - Colloque de zone
- 17** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-89

3.1 - Séance ordinaire du 8 août 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2023-09-90

5.2 - Demande d'aide financière - PAV Volet Accélération / Soutien

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction des aides aux municipalitésATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Vincent Nadeau, appuyée par monsieur René Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Philibert autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Maryse Nadeau, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-91

5.3 - Demande d'aide financière - PAV Volet Redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;
Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction des aides aux municipalitésATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyée par madame France Loignon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Philibert autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Maryse Nadeau, directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-92

5.4 - Travaux de voirie - Rang St-Charles

CONSIDÉRANT les travaux d'excavation et d'asphaltage à réaliser dans le rang Saint-Charles sur 68 mètres linéaires à la jonction de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont déjà prévus au volet programmation de travaux de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec);

CONSIDÉRANT la soumission reçue par courriel le 23 août 2023 de la firme Giroux-Lessard au montant de 40 000.00\$ pour réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que le montant de ces travaux inclut notamment l'excavation , le MG-112, le MG-20, le pavage et préparation, les accotements, le nettoyage des fossés ainsi que la gérance et l'argentage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur Tony Gilbert et résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Giroux-Lessard au montant de 40 000.00\$ plus taxes.

Adopté

2023-09-93

5.5 - Travaux de voirie - Rang Fernand Bégin

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage à réaliser dans le rang Fernand Bégin sur 210 mètres à la jonction de la route 175;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont déjà prévus au volet programmation de travaux de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux (2) firmes, soit:

- Pavage Sartigan : 29 450\$ + taxes

- Pavage Abénaki: 30 000\$ + taxes

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Vincent Nadeau, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Pavage Sartigan #PS-F-14g au montant de 29 450\$ plus taxes.

Adopté

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2023-09-94

9.2 - Plan d'action - Favoriser le maintien et le développement des services de loisir et culture

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 19 avril 2023 auxquelles la majorité des directions générales et des ressources loisirs et culture des municipalités ont participé;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition du Plan d'action visant à maintenir et développer les services de loisirs et culture municipaux 2024 à 2026;

ATTENDU que le contenu des deux documents repose au préalable sur des ateliers de discussions qui ont permis aux directions générales et aux ressources en loisir et culture d'identifier des difficultés et enjeux pour maintenir et développer les services de loisir et culture municipaux;

ATTENDU que les actions proposées sont des propositions concrètes émises par les directions municipales et les ressources en loisir et culture visant à mieux répondre aux besoins du milieu;

ATTENDU que les agentes de développement de la MRC accompagneront les municipalités dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services des loisirs et de la culture;

ATTENDU que les municipalités intéressées à travailler ce dossier en concertation avec la MRC doivent signifier leur engagement par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Tony Gilbert et résolu unanimement que la Municipalité :

- Confirme son intérêt à participer aux rencontres visant à travailler en concertation régionale pour la mise en œuvre d'actions MRC inscrites au plan d'action;
- Confirme son intention de mettre en œuvre les actions qu'elle aura identifiées comme « action MRC », c'est-à-dire des actions à travailler en concertation régionale;
- Confirme l'implication effective de ressources de sa municipalité pour la réalisation des actions MRC;

Adopté

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2023-09-95

10.3 - Publicité - Développement résidentiel

CONSIDÉRANT que la municipalité désire publiciser les terrains à vendre dans le nouveau développement;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Para-Grappe pour la fabrication d'un panneau de 8 pieds x 12 pieds, illustrant lesdits terrains à vendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Para-Graphe pour un panneau 8 pieds x 12 pieds, soit trois (3) panneaux de 4 pieds x 8 pieds, impression sur alupanel 4 mm et laminage pour un montant de 660.00\$ plus taxes, infographie non incluse.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRIMA

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-09-96

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 54 821,29 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 34 125.88\$
- Salaires nets versés 14 681.16\$
- Remises d'employeur 6 014,25 \$
- Total 54 821,29 \$

Administration : chèque no. C2300155 à C2300176, L2300036 à L2300043, V0002110 à V0002111
Salaires : chèque no. D0000128 à D000159

Adopté

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 - LÉGISLATION

2023-09-97

14.1 - Adoption règlement no 341 amendant le Plan d'urbanisme 240 visant à revoir les limites de la nouvelle affectation résidentielle

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 août 2023;

ATTENDU que le conseil a adopté le projet de règlement à la séance du 8 août 2023;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 9 août 2023 au 4 septembre 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 septembre 2023 à compter de 19h00 sur ledit projet de règlement;

ATTENDU que le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 341

amendant le plan d’urbanisme no. 240 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu’à toute municipalité dont le territoire est contigu;

ATTENDU que le texte du Règlement no 341 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s’il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Jeanne Ouellet

APPUYÉ par monsieur Jean Dallaire

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 341 intitulé « Règlement d’amendement du plan d’urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Philibert modifie le Règlement no. 240 intitulé « Plan d’urbanisme » en vigueur depuis le 20 juin 2006 afin de revoir les limites de la nouvelle affectation résidentielle, soit et est adopté par ce conseil.

2023-09-98

14.2 - Avis de motion - Règlement no 342 relatif au zonage

Je, madame Marie-Jeanne Ouellet, conseillère, donne un avis de motion pour l’adoption du règlement no 342 à une prochaine séance ayant pour objet de définir les limites, usages et normes relatives à la nouvelle zone résidentielle, ajouter des restrictions sur la constructibilité de certains lots et à limiter le nombre de remises par terrain. Dépôt et adoption du 1er projet, dispense de lecture.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

16.1 - Concours - Un nom pour le nouveau développement

16.2 - Fermeture du bureau les 13 et 14 septembre - Colloque de zone

2023-09-99

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h15.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-

verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.